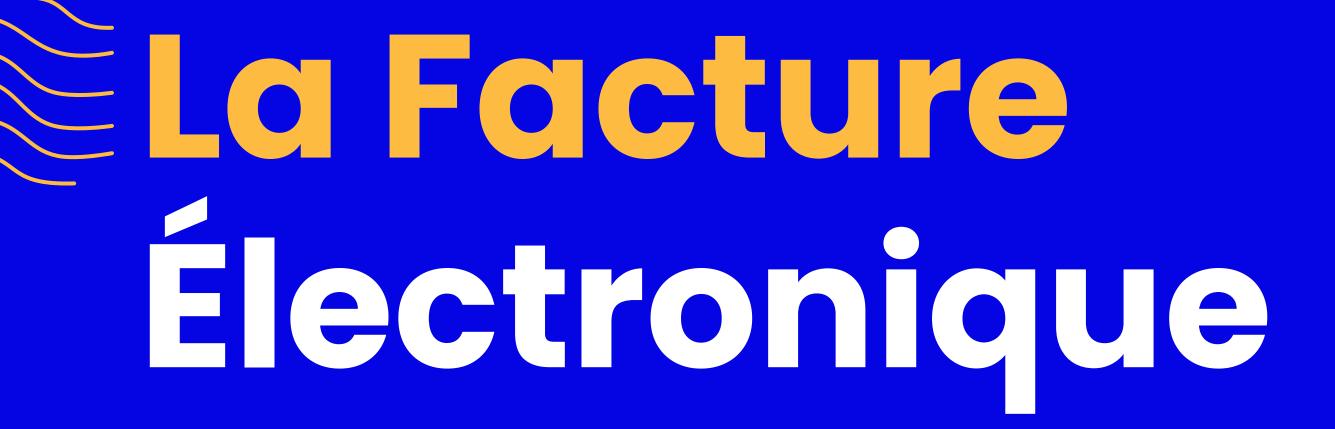


Le Livre Blanc







Introduction

Vous utilisez aujourd'hui très certainement un ordinateur pour réaliser vos factures clients, que se soit avec un outil de traitement de texte comme Word, un tableur comme Excel, ou un logiciel métier comme <u>ProGBat</u>.

Vous pensez légitimement réaliser des factures électroniques, car créées par un système informatique, et éditées au format pdf, que vous envoyez le plus souvent par mail.

Mais, bien qu'il n'y ait plus de papier, est-ce vraiment une facture électronique?

Ce livre blanc va répondre à cette question et bien d'autres!





Sommaire

<u>01- C'est quoi, la facture électronique?</u>

<u>La réforme</u>

<u>Qu'est ce que c'est une facture électronique ?</u>

Le format Factur-X

Le cycle de vie d'une facture électronique

<u>02 -Quelles sont mes obligations en tant qu'entreprise du BTP?</u>

Mes obligations

<u>Les plateformes</u>

Le circuit entre pro

Et avec les particuliers?

03 - Quels sont les avantages de cette réforme?

Mes avantages

<u>Et ProGBat dans tout ça ?</u>



Retrouvez notre glossaire de la facture électronique en dernière page!







01 - C'est quoi, la facture électronique?



La réforme

Une Directive Européenne de 2014 impose aux entités publiques d'être en mesure de recevoir des factures électroniques.

En France, la facture électronique avec le secteur public (administration, mairies, ...) est obligatoire pour toutes les entreprises depuis le 1er Janvier 2020 (par *Chorus pro*).

Le ler pays à avoir généralisé la facture électronique obligatoire dans les relations entre professionnels (B2B) et entre particuliers (B2C) est l'Italie en 2019.

Cette obligation doit bientôt arriver en France!
Initialement prévue en Juillet 2024, L'Etat reporte la réforme. Les nouvelles dates de mise en application devraient arriver à l'automne

Source : <u>Ordonnance n°2021-1190 du 15 Septembre 2021</u> <u>Communiqué de Presse</u>





La réforme



Pourquoi cette réforme?

Lutter contre la fraude fiscale:

Les recoupements automatisés doivent permettre de limiter la fraude à la TVA (entre 10 et 20 milliards d'euros/an).

Faciliter les déclarations de TVA:

La récupération des données de facturation et de paiement va permettre un pré-remplissage des déclarations de TVA.

Améliorer la connaissance des entreprises :

La remontée en temps réel des données va permettre une meilleure connaissance de la santé économique des entreprises.

Alléger la charge administrative des entreprises :

La fin des factures papier ou par email, doit diminuer la charge administrative liée à la création, à l'envoi et au traitement des factures.





Qu'est ce qu'une facture électronique?

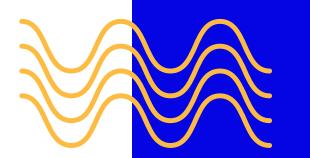
La facture électronique est en réalité bien plus que le simple PDF que vous éditez et envoyez à votre client.

L'envoi de factures à vos clients professionnels devient 100% électronique, plus de courriers, ni de pdf transmis par mail.

La facture transitera désormais par une plateforme de votre choix, publique ou privée, dans un format électronique structuré, appelé Factur-X.



Le format Factur-X





Facture Electronique



Pour faire simple, la facture électronique est à la fois un document PDF, tel que vous le connaissez, que l'on peut lire sur un écran ou imprimer, et un fichier XML contenant des données structurées selon les normes fixées par l'administration fiscale française (DGFIP).

On appelle ce format la "Factur-X".

Ainsi, la facture électronique est à la fois lisible par un humain (le PDF) et par un système informatique (le XML), ce qui va faciliter les échanges de factures entre entreprises, entre l'entreprise et son expert-comptable, et entre l'entreprise et l'Etat.

En savoir plus sur le format Factur-X

Factur-X



PDF + XML

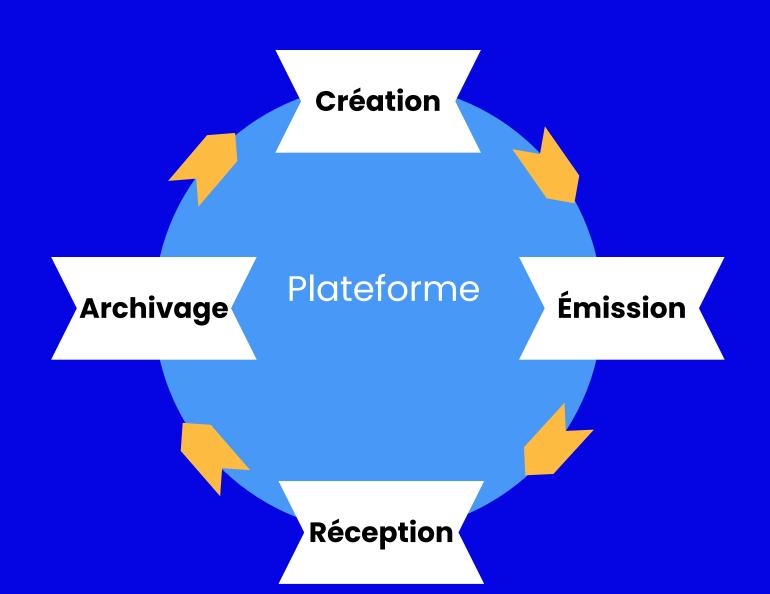


Un cycle de vie électronique

La facture électronique annonce la fin des factures papier, word ou Excel.

Votre logiciel de facturation doit permettre l'édition de factures au format Factur-x, et sa transmission automatique à la plateforme d'envoi de votre choix.

De la même manière, vous recevrez les factures de vos fournisseurs sur votre plateforme, et dans l'idéal directement dans votre logiciel de gestion, comme le permettra ProGBat



Retrouvez notre glossaire de la facture électronique en dernière page!







02 - Quelles sont mes obligations en tant qu'entreprise du BTP?

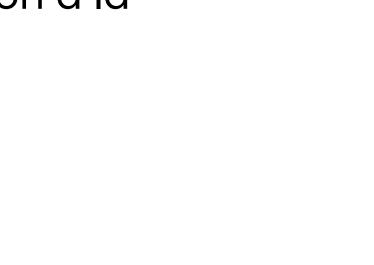


Les Obligations





- 1/ Choisir mes plateformes (PDP, PPF, OD, ...)
- 2/ Entre professionnels (B2B), recevoir et émettre des factures électroniques
- 3/ Avec des particuliers (B2C),transmettre mes données de facturation à la Plateforme Publique de Facturation





Les plateformes

En tant qu'entreprise, vous allez être confronté à 3 types de plateforme pour créer, recevoir et émettre vos factures électroniques.

1/ Le PPF : Portail Public de Facturation

Le PPF est géré par l'état. Il permet de collecter et centraliser les différentes informations de facturation de toutes les entreprises Françaises et de les transmettre à l'administration fiscale.

Ce service est déjà assuré par Chorus Pro pour la facturation des marchés publiques.

Toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA sont concernées par la réforme et sont répertoriées sur un annuaire, accessible *via* le PPF, qui permettra d'identifier si une entreprise à choisit une PDP ou le PPF.

Bien que bénéficiant de la franchise en base (cf. article 293 B du CGI), les micro-entreprises sont assujetties à la TVA, et sont donc concernées par la réforme.





Les plateformes

2/ Les PDP : Plateforme de Dématérialisation Partenaire

Les PDP sont des services privés et agréés par l'Etat. Elles servent d'interlocuteur unique pour émettre et recevoir vos factures électroniques, et transmettre toutes vos données de facturation à la PPF. Vous choisirez librement la PDP de votre choix sur la liste des PDP agréées par l'Etat.

Pour des raisons pratiques, il sera préférable de choisir la PDP intégrée ou proposée par votre Opérateur de Dématérialisation.

3/ Les OD : Opérateur de Dématérialisation

L'Opérateur de Dématérialisation est tout simplement votre logiciel de facturation. C'est lui qui va créer les factures au format Factur-X, et les transmettre automatiquement à votre PDP.

Il pourra aussi interroger automatiquement votre PDP pour consulter, récupérer, voire payer vos factures fournisseur.

Renseignez-vous auprès de l'éditeur de votre logiciel de facturation pour vous assurer de sa compatibilité avec la réforme de la facture

électronique.

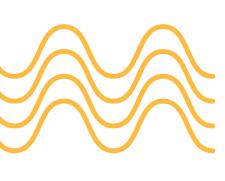


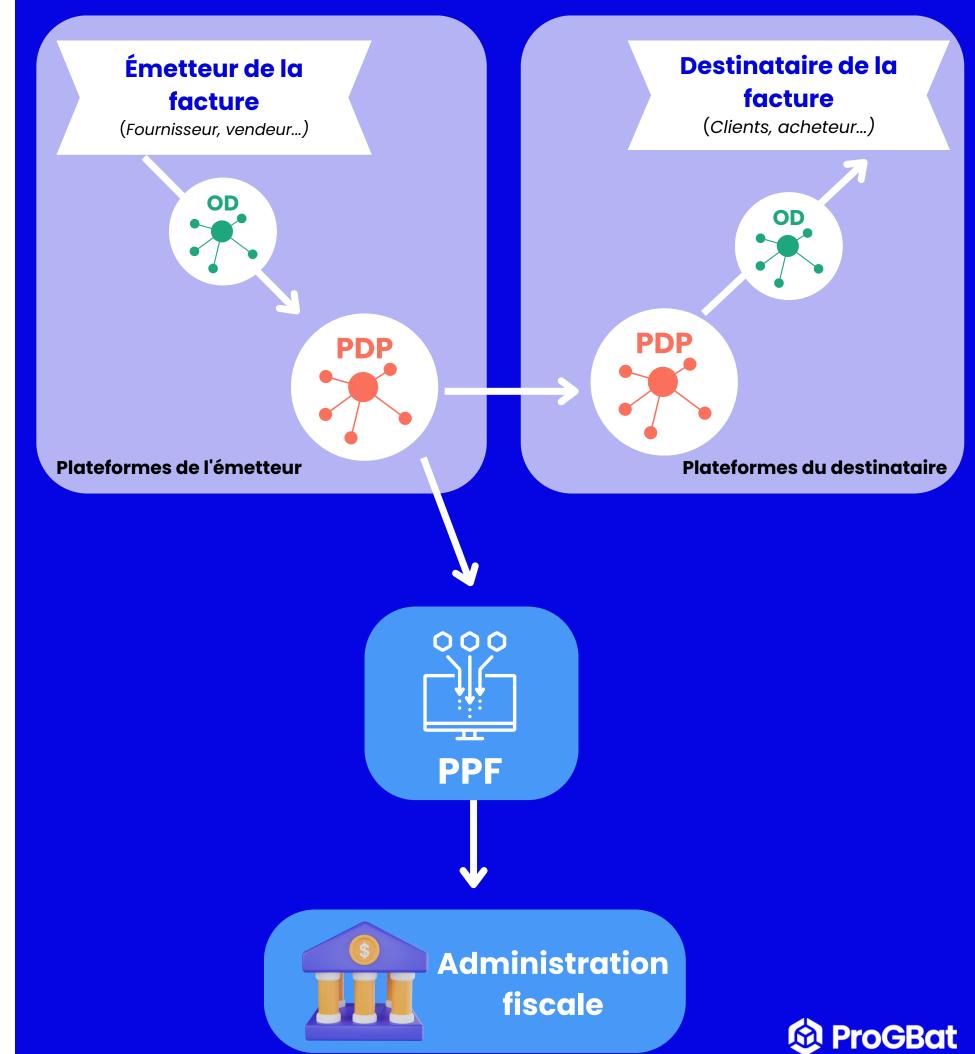
02 - Quelles sont mes obligations en tant qu'entreprise du BTP?

Le circuit de la factur-X entre pro

Vous l'avez compris, les trois plateformes communiquent entre elles de manière automatique, pour transmettre vos factures à vos clients, recevoir les factures de vos fournisseurs, transmettre les données au PPF, et ce quelle que soit la PDP choisie par votre entreprise, vos clients et vos fournisseurs.

C'est ce qu'on appelle le "e-invoicing".



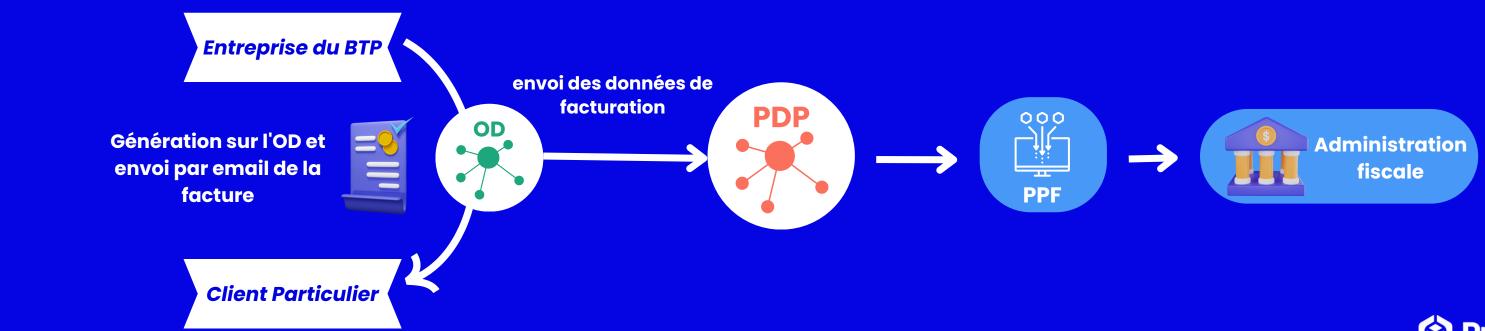


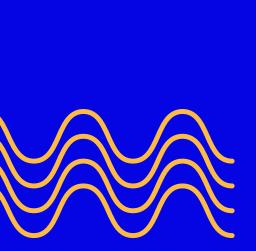
Et si je facture des particuliers, comment ça se passe?

La facturation électronique entre particuliers (B2C) est également concernée par la réforme, mais de manière un peu différente.

En effet, vos clients particuliers n'ont pas de PDP, et ne pourront donc pas recevoir vos factures de manière électronique. Vous continuerez donc à transmettre à vos clients particuliers vos factures, le plus souvent par mail, mais vous devrez transmettre de manière fréquente et régulière vos données de facturation. C'est ce que l'on appelle le "e-reporting".

Là encore, votre OD et votre PDP peuvent se charger de cette transmission à votre place. Choisissez les bien !









03 - Quels sont les avantages de cette réforme?



Les Avantages



L'intérêt pour l'administration fiscale est évidente : permettre d'avoir une visibilité en temps réel sur la facturation des entreprises et limiter la fraude à la TVA.

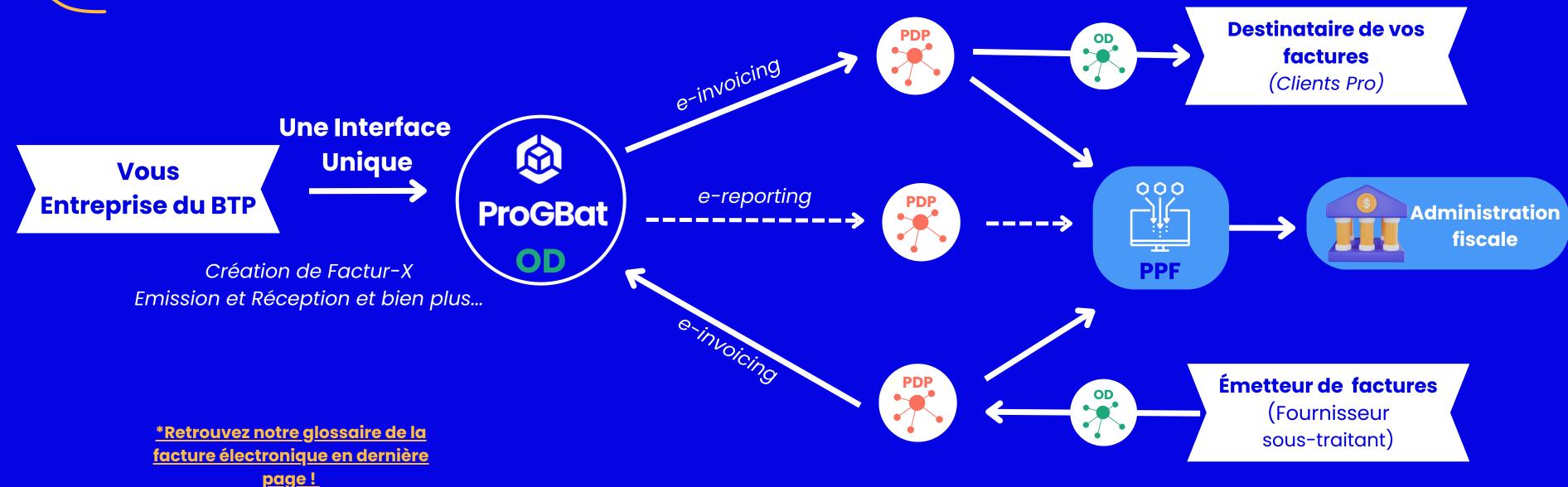
Mais pour vous, entreprises du BTP, il y a aussi des avantages!

- Le premier, est de **gagner du temps** en simplifiant les tâches de transmission et de traitement des factures, surtout si vous avez choisi un OD (logiciel de gestion) performant.
- Le deuxième, c'est une réduction des délais de paiement. Alors que 50% des factures B2B sont payées en retard, la transmission en temps réel évite les pertes de factures, les emails en SPAM, etc... La trésorerie des TPE/PME va considérablement être améliorée.
- Le troisième, c'est une sécurité renforcée. L'envoi via des plateformes sécurisées va limiter un grand nombre de fraude.
- Le quatrième, c'est **la simplification administrative**. Les PDP et OD vont vous permettre d'accéder à des nouveaux services, comme le paiement en ligne, les rapprochements bancaires, le suivi de rentabilité, etc...
- Et enfin, une diminution d' 1/3 des émissions de CO2 avec la facture électronique par rapport à une facture papier.



Et ProGBat dans tout ça?

ProGBat est un Opérateur de Dématérialisation (OD). Il permet de créer des factures au format Factur-X, et proposera dès Juillet 2024 des connexions avec des Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) pour une intégration parfaite de la réforme dans votre entreprise en toute simplicité.







Glossaire

L'annuaire des entreprises

L'annuaire est une base de référence unique, centralisée et accessible via le Portail Public de Facturation (PPF) et les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP). Il permet de déterminer si l'acheteur utilise le PPF ou une PDP pour recevoir ses factures.

API: Application Programming Interface

C'est une interface de programmation qui permet à des applications sur internet de communiquer entre elles, en toute sécurité et de manière automatisée.

B2G | B2B | B2C (BtoG, BtoB, BtoC)

Le B2G (business to government) désigne les échanges entre une entreprise privée et une entité publique (administration, État, collectivité territoriale...). Le B2B (business to business) désigne les échanges entre entreprises privées.

Le B2C (business to consumer) désigne la vente au grand public, soit aux particuliers.

Données structurées

Ensemble des données de la facture, organisées et structurées : : dates d'échéance, client, fournisseur, TVA, etc... En tout, plus de 160 champs de données.

EDI : Échange Électronique Informatisé

C'est un échange standardisé de données (mandats, paiements, factures, etc.), d'ordinateur à ordinateur, entre l'entreprise, ses clients et ses fournisseurs. C'est le format de facture électronique que les grandes entreprises peuvent utiliser.

e-invoicing

L'e-invoicing est un synonyme de la facture électronique. C'est le fait d'émettre et de recevoir ses factures via des plateformes permettant d'informer l'administration fiscale en temps réel.

e-reporting

L'e-reporting désigne le fait de transmettre à l'administration fiscale des informations sur ses factures classiques. L'obligation d'e-reporting est incluse dans la réforme de la facture électronique. Elle s'applique aux échanges B2C et B2B internationaux. Ce e-reporting passe par les mêmes circuits que l'e-invoicing.





Glossaire

Facture dématérialisée

Les factures dématérialisées désignent toutes celles qui ne sont pas au format papier. Attention, cela inclut les factures au format PDF simple envoyé par email et donc non conformes avec la facturation électronique.

Facture électronique

Une facture électronique est émise et reçue sous forme dématérialisée et accompagnée de données structurées. Elle est adressée aux clients via une plateforme de dématérialisation.

Facture électronique hybride

La facture électronique hybride est un type de facture électronique. Elle se présente sous la forme d'un PDF enrichi de données au format XML. Elle est donc lisible par l'humain, tout en étant conforme à la facturation électronique.

Factur-X

Factur-X est le principal format de facture électronique hybride. Il respecte la norme EN16931.

PDP: Plateforme de dématérialisation partenaire.

Il s'agit d'une plateforme agréée par l'état, permettant à une entreprise d'émettre et de recevoir des factures électroniques. Les PDP proposent plus de prestations et une ergonomie plus aboutie que le Portail Public de Facturation (PPF).

PPF: Portail Public de Facturation.

S'appuyant sur Chorus Pro, ce portail est l'outil central pour émettre ou recevoir des factures électroniques. Géré par l'état, il se chargera de transmettre les données structurées à l'administration fiscale. Les entreprises pourront choisir de passer par le PPF pour gérer leur facturation électronique à moindre coût.

OD: Opérateur de dématérialisation.

Il s'agit de logiciels de facturation et de gestion (ERP) faisant l'interface entre vous et les PDP ou PPF. Ils proposent des services de facturation électronique et des services supplémentaire de gestion des flux.



Glossaire

Schéma en Y

Le schéma en Y est le principe directeur du cheminement des données de facturation. Il permet de synthétiser les 3 circuits de facturation (A, B et C) avec transmission des données structurées à l'administration fiscale (à la base du Y). Source site du gouvernement

Signature électronique

La signature électronique consiste à émarger une facture électronique à l'aide d'un certificat numérique. Ce dernier fonctionne comme un sceau virtuel, opéré par un tiers homologué. Par rapport à une signature classique, la signature électronique garantit l'intégrité du document à tout moment.

XML: eXtensible Markup Language.

Il s'agit d'un format de données couramment utilisé sur internet. Dans le cadre de la facturation électronique, il permet l'échange de données dans un format structuré et uniformisé pour tous les participants.



Besoin d'information?



09 70 19 44 60

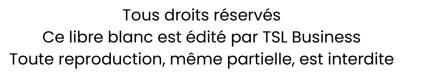


info@progbat.com



www.progbat.com





ProGBat est une marque déposée de TSL Business Siret 79344305200030- Siège Social 5 Bd Emmanuel Rouquier 06130 Grasse





Le calendrier

Toutes les entreprises sont concernées à compter du 1er juillet 2024!

